



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2022-2270  
**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – Mélanges en cuve  
**Produit :** Carrier  
**Numéro d'homologation :** 30639  
**Principes actifs (p.a.) :** Huile minérale – base de paraffine (adjuvants) et mélange d'agents de surface  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3482858

### But de la demande

Cette demande vise à modifier l'étiquette de l'adjuvant Carrier afin d'inclure l'herbicide Agrogill Quizalofop-P-éthyl (n° d'homologation 33835) et l'herbicide Idol (n° d'homologation 33906) comme produits d'association dans le mélange en cuve lorsque Carrier est appliqué à 0,5 % v/v.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de cette demande.

### Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise à l'appui de l'homologation de Carrier pour une utilisation dans un mélange en cuve comme adjuvant avec les deux herbicides déterminés. La quantité d'agents de surface basée sur les taux d'utilisation sur l'étiquette de Carrier ne dépasse pas la quantité homologuée d'agents de surface figurant sur l'étiquette de chaque produit d'association approuvé pour le mélange en cuve, et en tant que telle, ne représente pas une extension de l'utilisation. Par conséquent, lorsqu'il est utilisé avec les préparations commerciales déterminées, la quantité de résidus dans les denrées alimentaires et d'origine animale devrait demeurer inchangée. Donc, l'exposition alimentaire aux principes actifs présents dans les produits d'association déterminés ne devrait donc pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'est requise aux fins de la présente demande.

## **Évaluation environnementale**

Après un examen scientifique des renseignements disponibles, il a été conclu que les risques environnementaux associés à l'utilisation de l'adjuvant Carrier sont acceptables lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

## **Évaluation de la valeur**

La disponibilité de Carrier aux fins d'application de l'herbicide Agrogill Quizalofop-P-éthyl et de l'herbicide Idol offre aux utilisateurs une plus grande flexibilité pour choisir la marque d'agent de surface qu'ils préfèrent et qui est disponible pour appliquer ces produits. Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen étaient des données issues d'essais répétés en champ. Les renseignements justifient l'inclusion de l'herbicide Agrogill Quizalofop-P-éthyl et de l'herbicide Idol sur l'étiquette de Carrier en tant qu'options de mélange en cuve.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour modifier l'étiquette de l'adjuvant Carrier afin d'inclure deux herbicides déterminés comme produits d'association.

## **Références**

**Numéro de  
document de  
l'ARLA**  
3360545

### **Référence**

2020, A Rationale Based on Trial Data to Support the Use of Carrier as an Adjuvant Tank-Mixed with Agrogill Quizalofop-p-ethyl Herbicide and Idol Herbicide for the Control of Labelled Grassy Weeds, DACO:10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9